



Catégorie

A

Concours de colonel de sapeurs-pompiers professionnels

SESSION 2025





BILAN DU CONCOURS INTERNE DE COLONEL DE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS SESSION 2025

SOMMAIRE

BILAN

OBSERVATIONS GÉNÉRALES	2
I. COMPOSITION DU JURY.....	3
II. EXAMINATEURS ET EXAMINATRICES.....	4
III. RAPPORT GENERAL DU PRESIDENT DU JURY	5
IV. SUJETS DES ÉPREUVES ÉCRITES ET COMMENTAIRES DES CORRECTEURS ET CORRECTRICES.....	7
V. EXEMPLES DE SUJETS TIRÉS AU SORT AUX ÉPREUVES ORALES.....	10
VI. COMMENTAIRES DES EXAMINATEURS ET EXAMINATRICES AUX ÉPREUVES ORALES.....	11

DONNEES STATISTIQUES

I. POSTES OUVERTS AU CONCOURS INTERNE	12
II. REPARTITION DES CANDIDATS PAR CENTRE D'ECRITS	12
III. PROFIL DES CANDIDATS.....	13
IV. NOTES AUX EPREUVES	17

OBSERVATIONS GÉNÉRALES

Le concours interne de colonel de sapeurs-pompiers professionnels, session 2025, a été ouvert par arrêté du Président du Centre national de la fonction publique territoriale en date du 26 septembre 2024.

Le nombre de postes ouverts était de 18.

La période d'inscription était fixée du 18 novembre au vendredi 13 décembre 2024.

Les candidats ont participé aux épreuves écrites d'admissibilité les 24, 25 et 26 mars 2025, dans les centres d'écrits de Paris et de Fort-de-France.

L'admissibilité a été prononcée par le jury le 12 mai 2025.

Les épreuves orales ont eu lieu à Paris les 16, 17 et 18 juin 2025.

La réunion d'admission s'est tenue le 24 juin 2025.

I. COMPOSITION DU JURY

Président	Monsieur Claude RIBOULET Président du conseil d'administration SDIS de l'Allier (03) Président du conseil départemental Département de l'Allier (03)
Suppléant	Monsieur Pierre BESNARD Membre du Conseil supérieur de l'appui territorial et de l'évaluation (75)
Collège des élus	Monsieur Patrice BEUNARD Maire-adjoint délégué aux finances, au commerce et aux relations intercommunales Ville d'Arcachon (33)
	Madame Fanny FESNOUX Conseillère municipale Ville de Roanne (42)
	Monsieur Claude RIBOULET Président du conseil d'administration SDIS de l'Allier (03) Président du conseil départemental Département de l'Allier (03)
Collège des personnalités qualifiées	Madame Fabienne BARTOLI Inspectrice générale des affaires sociales Inspection générale des affaires sociales (75)
	Monsieur Pierre BESNARD Membre du Conseil supérieur de l'appui territorial et de l'évaluation (75)
	Monsieur Jean-Luc TARREGA Conseiller pour l'administration territoriale Cabinet de la direction générale de la gendarmerie nationale (92)
Collège des fonctionnaires territoriaux	Monsieur Patrice ALLAIS Administrateur territorial Directeur général adjoint pôle solidarité citoyenneté culture Ville de Rennes - Rennes Métropole (35)
	Monsieur Stéphane GOUZEC Colonel hors classe Directeur du SDIS de la Seine-Maritime (76)
	Monsieur François VALLIER Contrôleur général Directeur du SDIS de la Moselle (57)

II. EXAMINATEURS ET EXAMINATRICES

FINANCES PUBLIQUES	Monsieur Thomas COLLIN Conseiller du ministre d'État, ministre des Outre-Mer au ministère des Outre-mer (75)
	Madame Laure GERARD Magistrate financière à la Chambre régionale des comptes Pays de la Loire (44)
DROIT ET GESTION DES COLLECTIVITES LOCALES	Monsieur Rémi CAPART Chef du bureau de la doctrine, de la formation et des équipements au ministère de l'Intérieur et des Outre-mer (75)
	Monsieur Sacha DEMIERRE Chef d'État-major interministériel de la zone de défense et de sécurité Est à la préfecture de zone de défense et de sécurité Est-Metz (57)
ANGLAIS	Madame Brigitte BARRY Maitresse de conférences de classe normale en langue anglaise à l'Université Paris Ouest - Nanterre la Défense (92)
	Madame Cécile BIRKS Maitresse de conférences en langue anglaise à l'Université Paris Ouest - Nanterre la Défense (92)

III. RAPPORT GENERAL DU PRESIDENT DU JURY

Pour la session 2025, il m'a été confié de présider les jurys des deux voies d'accès aux emplois supérieurs de conception et de direction des sapeurs-pompiers professionnels : l'examen professionnel et le concours interne de colonel de sapeurs-pompiers professionnels. Aussi, je prends la liberté de produire deux rapports du président du jury en grande partie communs. En effet, les lignes de force de la session 2025 se rejoignent, au-delà des modalités d'épreuves d'admissibilité et d'admission particulières à l'examen et au concours. D'autant plus que l'oral d'admission s'appuie dans les deux cas sur un dossier de forme identique pour les candidats admissibles. Ce rapport précisera davantage les aspects propres au concours interne.

Respectant scrupuleusement les modalités de l'épreuve, le jury a bien évidemment statué en toute liberté et en collégialité. Que chaque membre en soit remercié. La maîtrise technique des uns, l'expérience exigeante des autres, l'ouverture d'esprit bienveillante de chacun a permis aux candidats et candidates d'être certes rigoureusement « challengés », mais toujours respectés et encouragés, y compris quand leur candidature n'a pas été sanctionnée par le succès. Les équipes du CNFPT ont, par leur expertise, apporté un appui solide éclairant et sécurisant pour les membres des jurys, répondant notamment à des interrogations d'ordre juridique.

L'exigence à l'endroit des candidates et candidats a été forte. Elle est pleinement assumée par le jury. Cette exigence explique pourquoi le nombre de candidats admis est inférieur au nombre de postes ouverts. En effet, pourvoir les postes ouverts n'est pas une fin en soi. L'incomplétude des binômes de direction au sein des services d'incendie et de secours est une réalité bien présente à l'esprit des jurys. Pour autant, les directeurs en attente ont aussi confiance aux critères de sélection, afin d'être solidement secondés.

Rappelons que le cadre d'emplois d'officiers de sapeurs-pompiers professionnels de catégorie A comprend les grades de colonel, colonel hors classe et contrôleur général. Au-delà des grades, l'accès aux emplois supérieurs de direction sanctionne la capacité à participer à la conception, à la réalisation, et à l'évaluation de la politique de l'établissement public, et surtout l'aptitude à assurer la direction fonctionnelle et opérationnelle des services. Oui, ce cadre d'emplois est exigeant. Comme le sont les missions des directeurs – chefs de corps et des directeurs adjoints – chefs adjoints de corps. Le rapport de synthèse du Beauvau de la sécurité civile actualise la pression constante à laquelle sont soumis les SIS pour faire face aux enjeux liés aux évolutions sociétales, au contexte géopolitique et au changement climatique.

Dès lors, on comprend aisément que le concours, n'est pas une série d'épreuves écrites et orales spécialisées qui ne sanctionnerait qu'un niveau de connaissances. Ces épreuves sont évidemment là pour évaluer la capacité des candidats et candidates à respecter leur format, mais surtout à s'y « révéler ». Bien analyser les sujets et construire une problématique solide est indispensable. Du reste, si une bonne maîtrise tant des connaissances que de la manière d'en faire la démonstration dans le strict respect du cadre des sujets est exigée, c'est bien de convaincre les membres du jury de leur capacité à franchir un cap et à se projeter dans de nouvelles responsabilités qui est attendu. Responsabilités à la hauteur des missions de la sécurité civile de la France.

A vous, les candidates et candidats de la session 2026 de vous préparer pour incarner votre futur cadre d'emplois d'officiers supérieurs et démontrer votre capacité humaine à parfaire votre apprentissage comme adjoint pour un jour devenir directeur et chef de corps.

Pour celles et ceux qui seront admissibles à l'épreuve orale : dans votre dossier choisissez bien votre expérience professionnelle marquante. Sa pertinence tient en ce qu'elle vous permet de vous projeter dans votre futur cadre d'emplois, donc qu'elle soit mise en perspective. Le jury n'attend pas que vous partagiez un souvenir du passé, mais que cette expérience soit un gage solide de vos capacités demain à diriger l'ensemble des services de l'établissement et d'en coordonner l'organisation sous l'autorité de la présidence du conseil d'administration, et par ailleurs, de prévenir les risques et commander les opérations de secours sous l'autorité préfectorale. Par ailleurs, ne soyez ni trop original, ni trop conventionnel. Soyez congruent ! C'est-à-dire parfaitement ajusté en pesant tout votre poids et rien que votre poids. Ayez un esprit de synthèse, afin de démontrer votre appropriation des enjeux à 360°, sans perdre de temps (la durée de l'épreuve est au final très (trop) courte et passe vite...), afin de ne pas vous enfermer dans des détails. Préparez bien la première séquence de présentation de l'oral, sans être redondant par rapport au dossier, mais là encore, en vous projetant dans l'incarnation du cadre d'emplois que vous briguez. Enfin, soyez prêt lors de la deuxième séquence de l'oral (les questions des membres du jury) à être mis en situation professionnelle de façon très précise.

J'encourage donc les candidates et candidats à ne pas hésiter à s'engager dans les deux voies possibles leur permettant de briguer le grade de colonel : l'examen professionnel, comme le concours, sans renoncer a priori à l'une ou l'autre. Si chaque format d'épreuve appelle des exigences propres, il n'en demeure pas moins qu'une bonne préparation peut permettre de sanctionner les qualités requises et réussir avec succès.

Claude RIBOULET

IV. SUJETS DES ÉPREUVES ÉCRITES ET COMMENTAIRES DES CORRECTEURS ET CORRECTRICES

❖ COMPOSITION SUR UNE QUESTION DE LA SOCIÉTÉ CONTEMPORAINE

« Pouvons-nous, toujours, avoir confiance en nos institutions ? »

C'était un sujet parfaitement en phase avec le concours, qui questionne la sphère institutionnelle en profondeur. Une précision entre les institutions et les personnes aurait certainement évité quelques hors-sujets.

La qualité des copies était plutôt disparate avec tout de même un niveau moyen voire faible, notamment au niveau de l'orthographe et de la syntaxe. Les plans en deux parties ont parfois laissé la réflexion inaboutie. Le sujet n'a, souvent, pas été assez analysé. Les citations ont quelques fois perdu de leur impact en étant trop nombreuses et mal à propos. Les candidats ont eu du mal à s'extraire de leur métier pour aborder le sujet de manière plus globale.

Les correcteurs conseillent aux candidats de bien lire et analyser le sujet, de définir avec précision les notions et de construire une vraie problématique. La structuration des devoirs est primordiale afin d'illustrer chaque idée par un exemple. Les références et les auteurs cités doivent être analysés et développés afin d'en faire une solide argumentation. Enfin, il est conseillé aux candidats de soigner leur copie et de porter une attention particulière à l'orthographe et à la syntaxe.

❖ VALORISATION DE L'EXPERIENCE PROFESSIONNELLE

« L'eau face au dérèglement climatique : enjeux stratégiques et opérationnels »

Le sujet était cohérent avec les attendus futurs des emplois de direction en SDIS.

La majorité des copies était de bonne qualité avec des analyses satisfaisantes. La demande portait sur une note à la direction mais les notes présentées étaient au format d'une note administrative.

Il est conseillé aux candidats de s'entraîner à identifier les éléments-clés de la commande à faire transmettre et de les appuyer grâce au dossier technique fourni. Il est nécessaire que les candidats aient des notions des éléments constitutifs d'une politique publique. De plus, les correcteurs conseillent aux candidats de percevoir la différence entre les actions de portée stratégique pour un établissement public et des actions opératives dont des chefs de groupements et de services pourraient en être les auteurs.

❖ NOTE D'ANALYSE ET DE PROPOSITIONS EN DROIT PUBLIC

« Les droits et obligations des agents du service public en matière d'utilisation du numérique »

Le sujet était assez classique mais, sans être spécifique aux services d'incendie et de secours, il ne présentait pas de difficulté particulière et correspondait à une problématique rencontrée dans la fonction publique.

Globalement, les copies étaient de bon niveau. Les candidats ont tous compris l'épreuve et répondu à la commande. Les copies corrigées disposaient toutes d'une structure conforme (introduction, annonce d'un plan et construction en deux parties et deux sous-parties). L'orthographe était globalement correcte ce qui constitue un préalable indispensable à ce niveau de responsabilités. Cependant, le sujet a été très rarement problématisé et plusieurs copies ont été affectées de développements hors-sujet. Enfin, les qualités rédactionnelles n'ont pas été homogènes entre les copies. Certains candidats ont laissé apparaître des lacunes en matière d'expression écrite peu compatibles avec les fonctions auxquelles ils prétendent.

Les correcteurs conseillent aux futurs candidats de mieux utiliser l'ensemble des pièces du dossier et aussi de mieux construire l'introduction, où la problématique a été systématiquement oubliée. Sur le fond, les candidats choisissant l'épreuve de droit public gagneraient à renforcer leurs connaissances juridiques, notamment avec la lecture d'un manuel de droit administratif général et de la presse spécialisée (ADJA par exemple). Quelques principes d'exploitation d'une jurisprudence administrative constitueraient également un atout dans ce type d'épreuve sans qu'il soit naturellement attendu un commentaire d'arrêt. Enfin, les candidats trouveraient avantage à perfectionner leur syntaxe ainsi que leurs qualités rédactionnelles. Cela leur permettrait d'adopter un style administratif conforme à ce qui est attendu par leur environnement institutionnel.

❖ NOTE D'ANALYSE ET DE PROPOSITIONS EN ECONOMIE

« Comment utiliser l'économie mixte au service de l'action territoriale et notamment dans le champ de la sécurité civile ? »

Il s'agit d'un sujet original.

Il est conseillé aux candidats de s'entraîner à l'exercice de la synthèse et de ne pas hésiter à faire des propositions étoffées.

❖ NOTE D'ANALYSE ET DE PROPOSITIONS EN UNION EUROPEENNE

« Les enjeux de la cybersécurité au niveau européen »

Les copies corrigées ont été globalement de bonne qualité. Le format de la note a été respecté par l'ensemble des candidats qui ont tous rendu une copie construite avec une introduction et un plan en deux ou trois parties. Toutefois, le dossier est resté la plupart du temps insuffisamment exploité et certaines copies étaient parfois difficilement lisibles en raison de leur forme et des fautes d'orthographe.

Il est conseillé aux candidats de passer plus de temps à lire le dossier et de l'exploiter de manière plus approfondie, de se concentrer davantage sur la problématique ce qui amènera à un plan pertinent. Les candidats doivent veiller à l'orthographe et à la lisibilité de la copie. Ils ne doivent pas faire l'impasse sur la majuscule du mot Etat, il s'agit d'une faute qui apparaît dans quasiment l'ensemble des copies. Les correcteurs conseillent aux candidats de veiller à rester neutre car l'épreuve est une note administrative et non une dissertation.

❖ NOTE D'ANALYSE ET DE PROPOSITIONS EN QUESTIONS SOCIALES

« Santé mentale - SDIS »

Les copies ont respecté formellement les grands attendus méthodologiques de l'épreuve. Cependant, la majorité d'entre-elles se sont contentées d'une approche superficielle du sujet et du dossier en n'en livrant parfois qu'une approche restrictive. Le sujet de la santé mentale a été souvent ramené à la question des troubles de santé mentale. De même les propositions développées dans la seconde partie n'ont pas toujours été très opérationnelles et ont souvent oublié le contexte institutionnel de la demande ainsi que la spécialité de l'épreuve.

Il importe avant le concours de s'approprier le programme de l'épreuve afin d'être en mesure de saisir les enjeux du sujet et de dépasser le dossier en restant dans le cadre de cette épreuve. L'analyse du dossier est nécessaire et la synthèse doit dépasser le simple résumé de quelques documents. Il faut veiller à ce que la seconde partie ne se limite pas à une succession sous forme de liste d'éléments de mise en œuvre. Les propositions doivent être correctement rédigées. Il conviendrait par ailleurs d'éviter de faire apparaître sur les copies des signes qui pourraient être interprétés comme des signes distinctifs (astérisques, puces...).

V. EXEMPLES DE SUJETS TIRÉS AU SORT AUX ÉPREUVES ORALES

❖ Epreuve de finances publiques et économie financière

- ♦ Le coût de la dette française.
- ♦ Comment sauver les finances départementales ?
- ♦ Interactions entre dépense publique et croissance du PIB.

❖ Epreuve de droit et gestion des collectivités locales

- ♦ Dans le cadre du Beauvau de la sécurité civile, au titre du financement des services d'incendie et de secours, des débats ont porté sur la taxe spéciale sur les conventions d'assurances ainsi que sur la taxe de séjour. Le président du conseil d'administration vous demande des éléments en préparation du prochain débat budgétaire.
- ♦ Des sapeurs-pompiers professionnels qui ont aussi un statut de sapeur-pompier volontaire sont candidats pour des renforts extra départementaux. Les organisations syndicales vous interrogent sur leurs conditions d'engagement. Vous présentez les avantages et inconvénients des différentes possibilités.
- ♦ Le président du CASDIS nouvellement désigné vous demande de lui présenter le statut et les missions des sapeurs-pompiers professionnels et les spécificités des emplois de directeur et directeur adjoint des services d'incendie et de secours.

❖ Epreuve d'anglais

- ♦ « Two major changes for new drivers in plan coming this year », Steven Smith, Rossendale Free Press (Oldham, UK), Network Trending, January 28, 2025
- ♦ « Southern California gets much-needed rain after weeks of fire, but toxic ash and mudslides a concern », The Associated Press, January 28, 2025
- ♦ « Heavy gear, unforgiving terrain, backbreaking work. Now firefighters contend with extreme heat too », Alex Wigglesworth, Los Angeles Times, July 14, 2024

VI. COMMENTAIRES DES EXAMINATEURS ET EXAMINATRICES AUX ÉPREUVES ORALES

❖ Finances publiques et économie financière

Les candidats avaient globalement bien préparé l'épreuve. Si les enjeux financiers des SDIS étaient majoritairement mieux connus, beaucoup de candidats disposaient de connaissances insuffisantes pour se projeter dans une posture de gestionnaire public appelant une capacité à prendre des décisions budgétaires ou financières. Ils ne sont pas tous parvenus à établir des liens entre les enjeux généraux et la gestion d'un SDIS. Les candidats n'étaient pas toujours à l'aise avec l'utilisation de chiffres pour appuyer un propos ou étayer une argumentation.

Il est recommandé aux candidats d'acquérir une maîtrise des enjeux de finances publiques des SDIS afin de disposer d'une expertise autour de leur environnement professionnel. Ils doivent acquérir des connaissances précises en s'appropriant les grands concepts avec un manuel de finances publiques, en suivant l'actualité et en s'intéressant aux débats autour des questions économiques et financières, en établissant des fiches avec des chiffres-clés sur des grands indicateurs (dépense publique, croissance PIB, déficit, inflation etc.), en lisant des documents budgétaires et comptables du SDIS (ROB, BP, CA, CG, PPI, etc.), en rencontrant des services financiers et le comptable public. D'un point de vue de la méthode, s'agissant de l'exposé, il est conseillé de porter une attention particulière à la définition des termes du sujet et à une problématisation de celui-ci et, s'agissant des questions, il est conseillé de prendre position de manière argumentée en ne se contentant pas d'une présentation des enjeux.

❖ Droit et gestion des collectivités locales

Les candidats semblaient à l'aise dans leur approche, sans manifestation d'un stress spécifique, ce qui dénotait avec le niveau globalement insuffisant de leurs connaissances juridiques. Ils démontraient un manque de connaissances sur les fondamentaux du droit administratif.

Il est conseillé aux candidats de renforcer sensiblement la préparation à cette épreuve, d'apprendre les fondamentaux du droit administratif, du droit et gestion des collectivités territoriales, ainsi que celui applicable aux SDIS. Ces connaissances sont indispensables à l'exercice des fonctions de colonel SPP.

❖ Anglais

Les candidats étaient très diversement préparés à l'épreuve.

Il est conseillé aux candidats de s'entraîner régulièrement en tenant compte du quart d'heure de préparation. Ce temps ne doit pas être uniquement consacré à la traduction, il doit prendre en compte le sujet et la problématique du texte afin d'alimenter la discussion avec le jury. Les candidats doivent s'entraîner à la lecture à voix haute, avoir une pratique de la traduction à l'oral et ne pas rédiger entièrement la traduction. Le français doit être le plus soigné possible. Il est également essentiel de maîtriser le vocabulaire relatif au domaine professionnel SPP. Enfin, un niveau de culture générale, en particulier liée aux pays anglophones, ainsi qu'une connaissance de l'actualité sont attendus.

DONNÉES STATISTIQUES

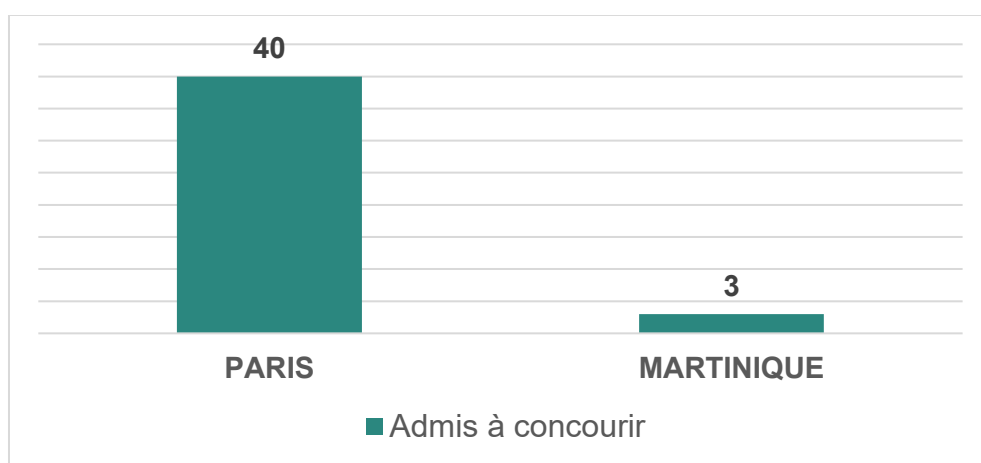
I. POSTES OUVERTS AU CONCOURS INTERNE

18 postes ont été ouverts pour la session 2025.

II. REPARTITION DES CANDIDATS PAR CENTRE D'ECRITS

Candidats admis à concourir

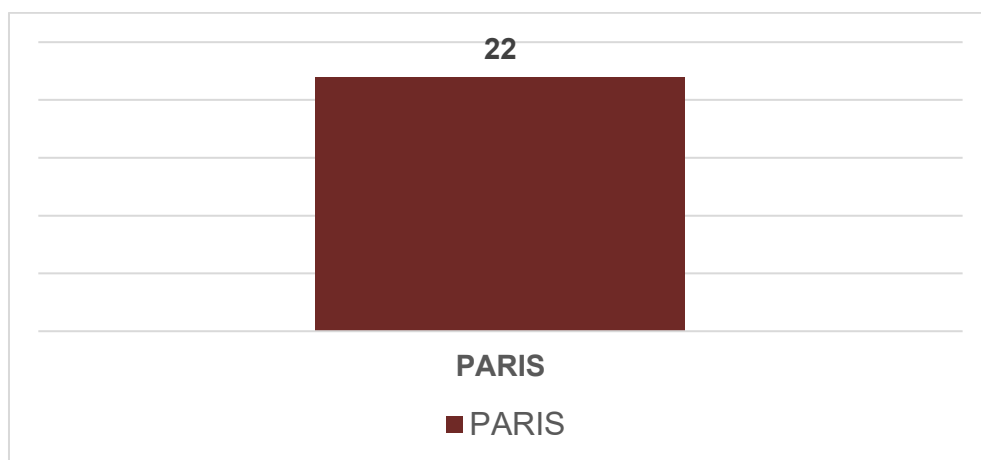
L'étude de la recevabilité des candidatures, qui sélectionne les candidats admis à concourir, a été effectuée avant l'épreuve d'admissibilité par le service des concours et examens professionnels.



Taux de présence pour la session 2025 : 81,4%

En 2025, 43 candidats ont été admis à concourir et 35 candidats se sont présentés à la première épreuve.

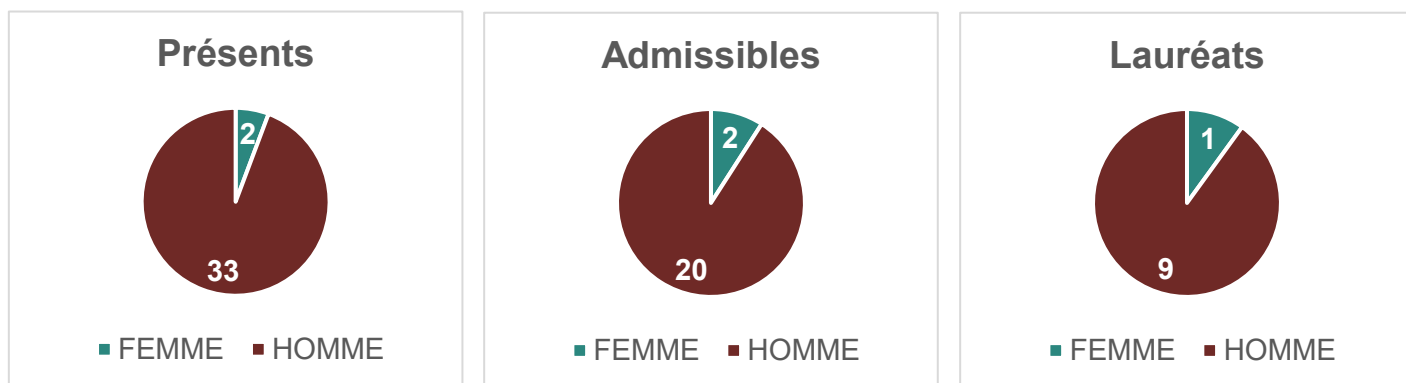
Candidats admissibles



22 candidats ont été déclarés admissibles par le jury en 2025.

III. PROFIL DES CANDIDATS

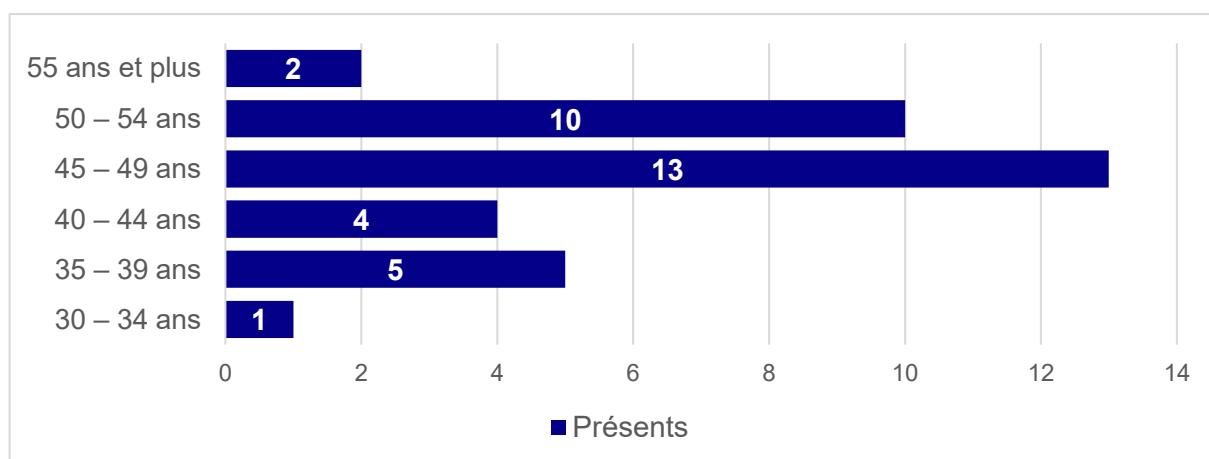
GENRE



En 2025, la majorité des candidats sont des hommes : 94,3% de présents, 90,9% d'admissibles et 90% de lauréats. En 2024, l'ensemble des candidats étaient des hommes.

Age

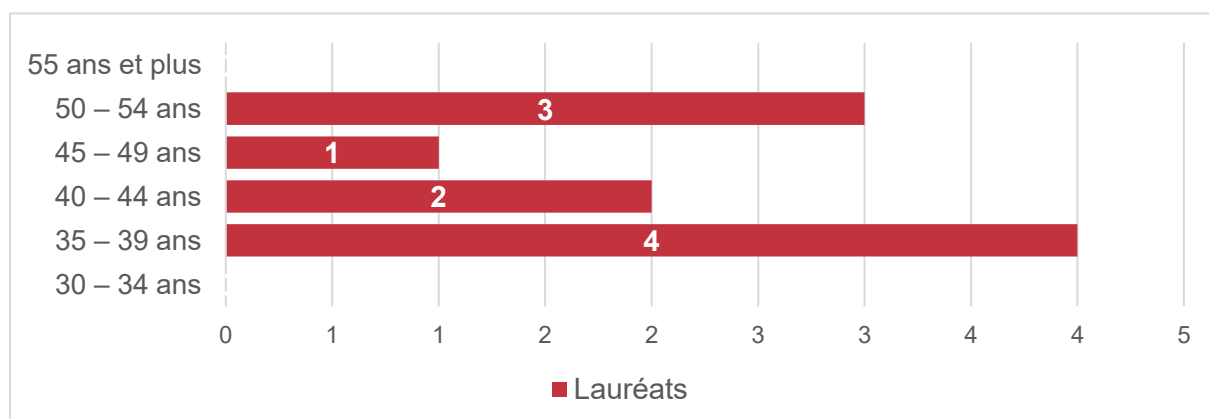
Candidats présents



Présents – session 2025

Les candidats issus de la tranche d'âge 45-49 ans sont majoritaires (37,1%), ce qui était déjà le cas en 2024 (42,3%).

Lauréats

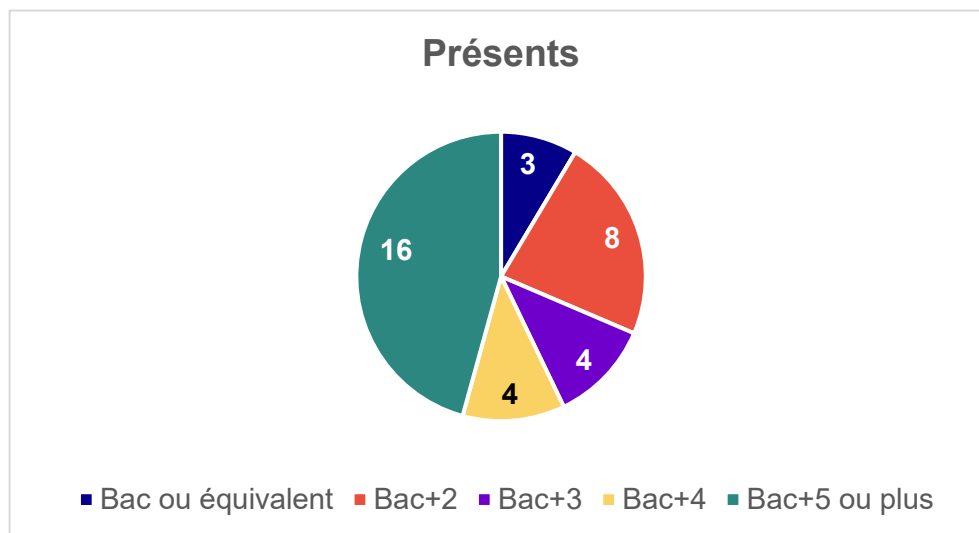


Lauréats – session 2025

Les lauréats issus de la tranche d'âge 35-39 ans sont majoritaires (40%). En 2024, les lauréats issus de la tranche d'âge 45-49 ans étaient les plus nombreux (58,3%).

Niveau d'études

Candidats présents

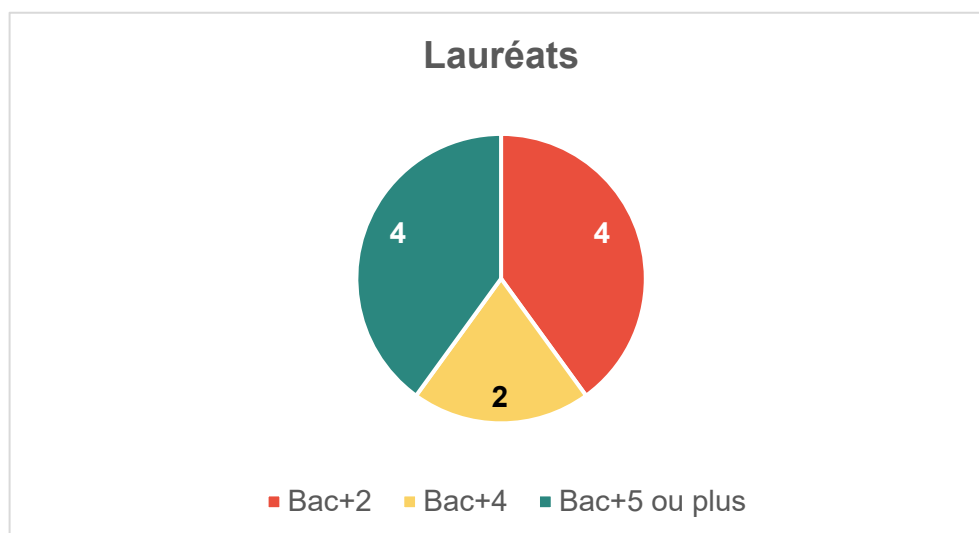


Présents – session 2025 : 45,7% de candidats sont diplômés Bac+5

Bac+4 : 11,4% - Bac+3 : 11,4% - Bac+2 : 22,9% - Bac : 8,6%.

Les candidats à se présenter ont en majorité des diplômes obtenus à l'issue d'études supérieures (30,8% de candidats Bac+5 en 2024).

Lauréats



Lauréats – session 2025 : 40% de candidats diplômés Bac+5 – 40% de diplômés Bac+4

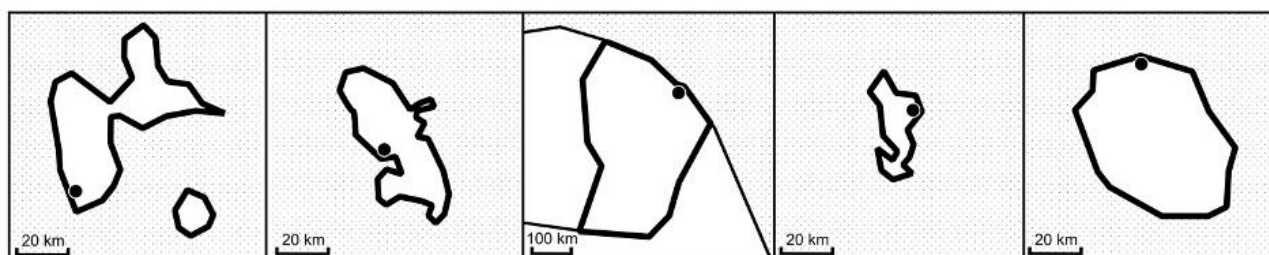
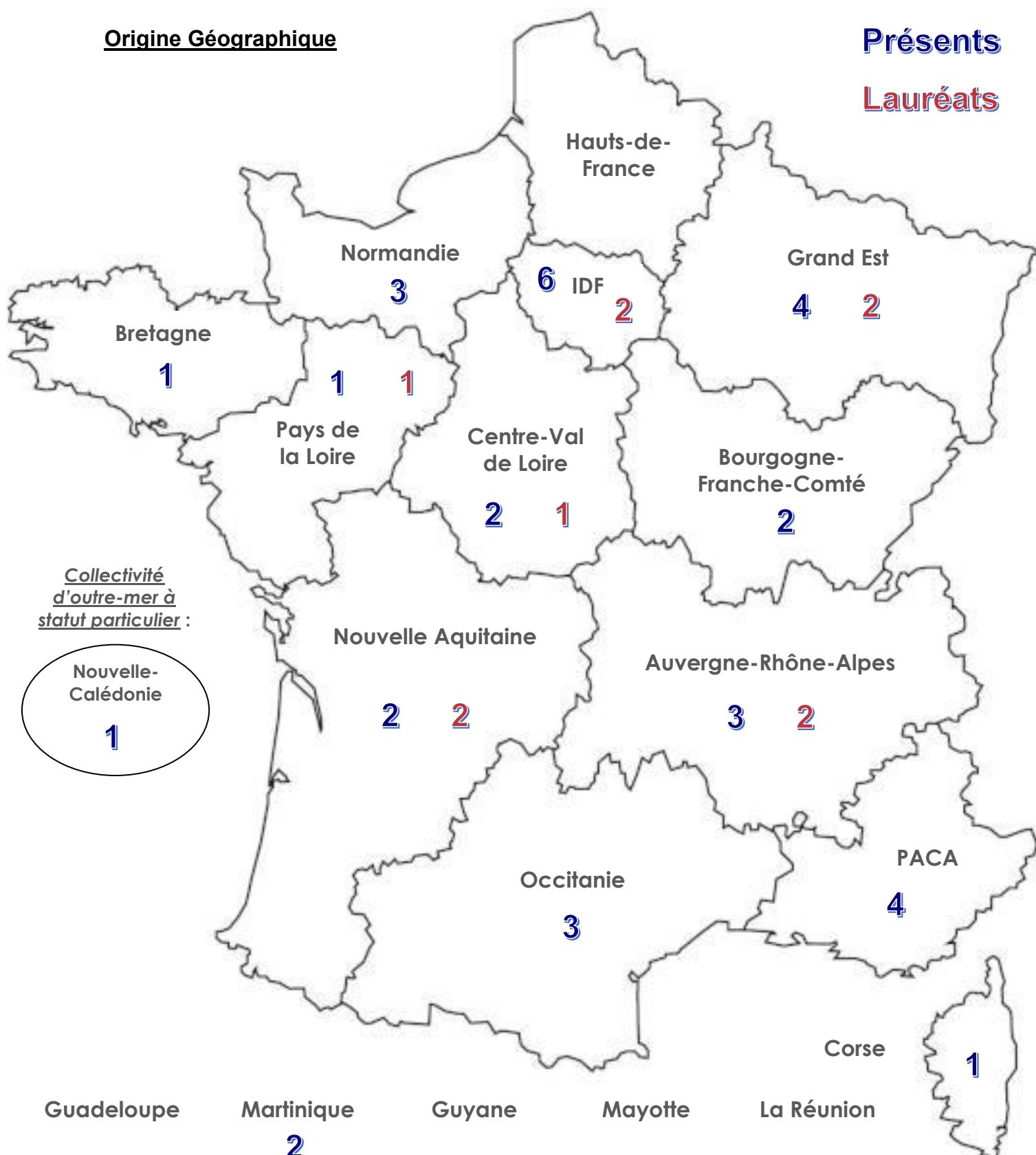
Bac+2 : 20%.

En 2024, les lauréats diplômés Bac+5 étaient majoritaires (33,3%)

Origine Géographique

Présents

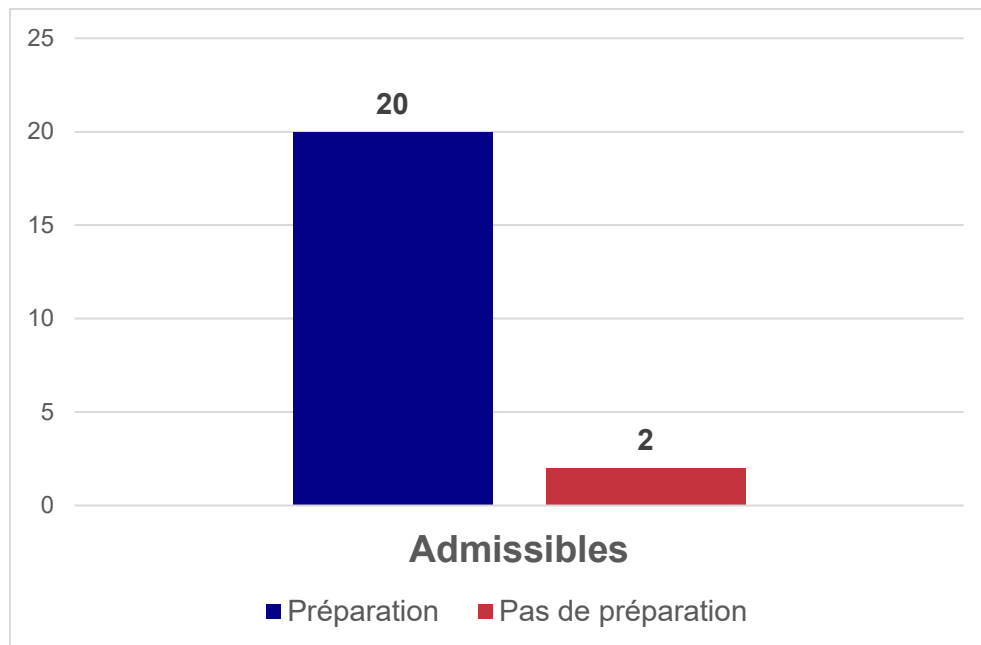
Lauréats



Préparation suivie

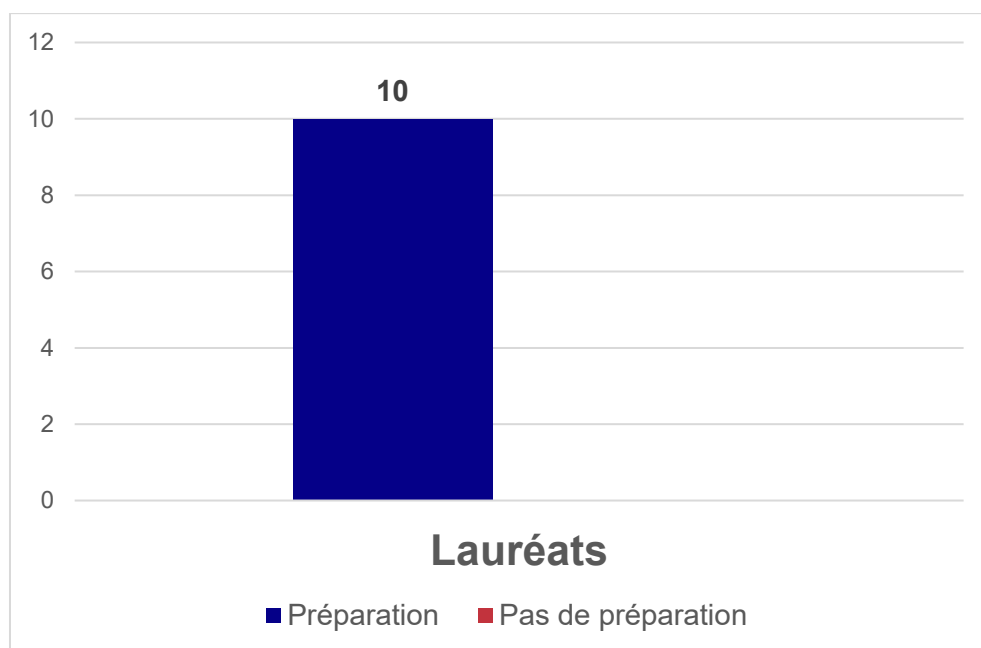
Candidats admissibles

90,9% des candidats admissibles au concours de 2025 ont suivi une préparation. Parmi ces 20 candidats, 18 candidats ont suivi la préparation du CNFPT.

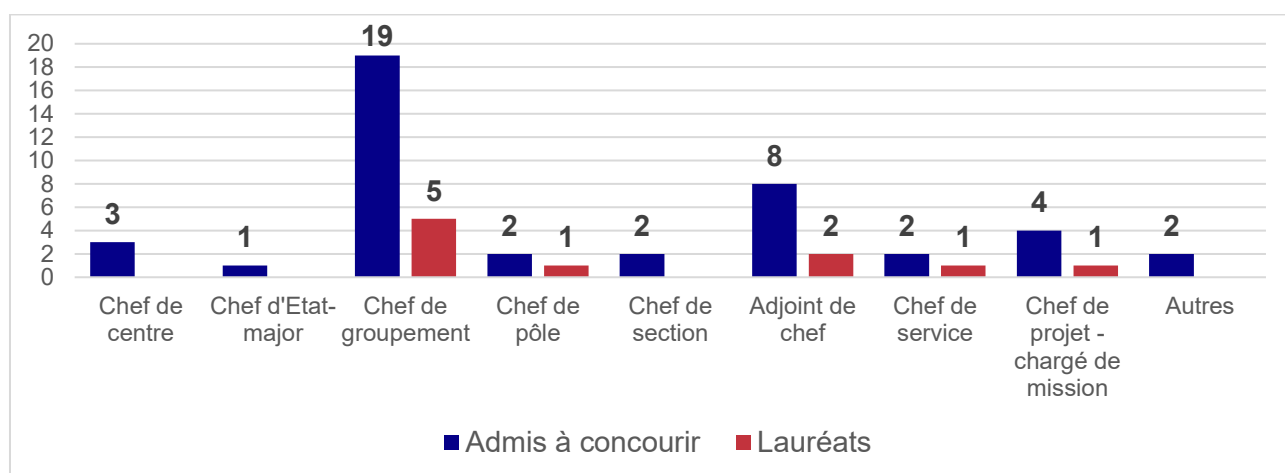


Lauréats

100% des lauréats au concours de 2025 ont suivi une préparation. Parmi ces 10 lauréats, 8 ont suivi la préparation du CNFPT.

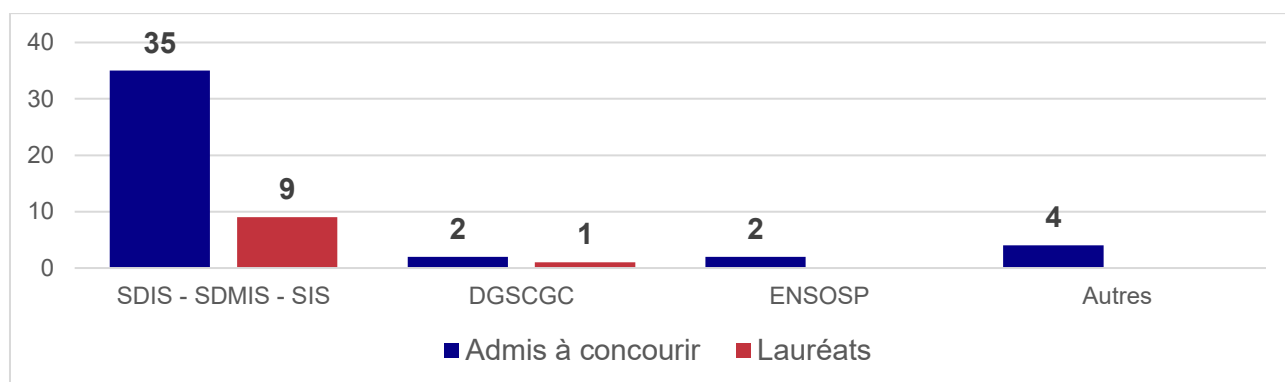


Fonction



En 2025, la majorité des candidats admis à concourir (44,2%) et des lauréats (50%) sont chefs de groupement.

Lieu de travail



En 2025, 81,4% des candidats admis à concourir et 90% des lauréats travaillent dans un SDIS, SDMIS ou SIS.

IV. NOTES AUX EPREUVES

Epreuves d'admissibilité - Notes obtenues

	Composition société contemporaine (coef. 2)		Valorisation de l'expérience professionnelle (coef. 4)		Note d'analyse et de proposition avec option (coef. 2)	
	Admissibles	Lauréats	Admissibles	Lauréats	Admissibles	Lauréats
Moyenne	9,13	10,45	11,68	11,95	12,42	13,43
Note max.	14	14	15,50	15,50	16,50	16,50
Note min.	5,50	5,50	9	9,25	8,25	9
Sup. à 10	8	6	19	9	18	9

5 candidats ont obtenu une note éliminatoire (inférieure à 5/20) à l'épreuve de composition portant sur une question de la société contemporaine.

Détail des notes obtenues par option à la note d'analyse et de proposition

	CANDIDATS ADMISSIBLES Note d'analyse et de proposition (coef. 2)			
	Droit public	Economie	Union européenne	Questions sociales
Moyenne	12,98		13,81	10,38
Note maximum	16,50		14,75	13,75
Note minimum	9		12,50	8,25
Sup. à 10	10		4	4

Aucun candidat n'a obtenu de note éliminatoire (inférieure à 5/20) à l'épreuve de note d'analyse et de proposition avec option.

	LAUREATS Note d'analyse et de proposition (coef. 2)			
	Droit public	Economie	Union européenne	Questions sociales
Moyenne	13,36		13,58	
Note maximum	16,50		14,75	
Note minimum	9		12,50	
Sup. à 10	6		3	

Seuils d'admissibilité 2025

75 / 160 points soit une moyenne de **9,38 / 20**

Soit 22 candidats admissibles

Epreuves d'admission - Notes par épreuves

4 candidats admissibles ne se sont pas présentés aux épreuves orales d'admission.

	CANDIDATS ADMISSIBLES			
	Entretien jury (coef. 5)	Finances publiques (coef. 2)	DGCL (coef. 2)	Anglais (coef. 1)
Moyenne	11,22	11,94	9,56	11,39
Note maximum	16	18	17	17
Note minimum	7	5,50	6	5
Sup. à 10	11	11	9	12

Aucun candidat n'a obtenu de note éliminatoire (inférieure à 5/20) aux épreuves orales d'admission.

	LAUREATS			
	Entretien jury (coef. 5)	Finances publiques (coef. 2)	DGCL (coef. 2)	Anglais (coef. 1)
Moyenne	13	13,75	10,75	12,90
Note maximum	16	18	17	17
Note minimum	9,50	9	6,50	9
Sup. à 10	9	8	7	9

Seuils d'admission 2025

198,50 / 360 points soit une moyenne de **11,03 / 20**
Soit 10 candidats admis

Les opérations des concours et des examens professionnels du CNFPT sont certifiées ISO 9001. Cette démarche qualité vise à s'engager dans une amélioration continue de nos process à travers notamment une écoute active de nos usagers et partenaires.



Elaboration et organisation des concours et examens professionnels pour le recrutement des cadres de direction de la fonction publique territoriale

Centre National de la Fonction Publique Territoriale
80, rue de Reuilly - CS 41232 - 75578 Paris cedex 12
Tél. : 01 55 27 44 00 - www.cnfpt.fr

